

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : MDE 14/005/2007 – ÉFAI

9 février 2007

AU 33/07

Peine de mort / Craintes d'exécutions imminentes

IRAK

Samar Saad Abdullah (f), environ 25 ans

Wassan Talib (f), 31 ans

Zeynab Fadhil (f), 25 ans

Liqa Qamar (f), 25 ans

Les quatre femmes dont les noms figurent ci-dessus ont été condamnées à mort, et au moins l'une d'entre elles risque d'être exécutée très prochainement. Le président a le pouvoir de les gracier ou de commuer leur peine.

Samar Saad Abdullah a été condamnée à mort par la Cour pénale centrale irakienne le 15 août 2005, pour le meurtre de son oncle, de sa femme et de trois de leurs enfants, dans le quartier d'al Khudra à Bagdad. D'après certaines sources, elle aurait accusé son fiancé de ces homicides, qu'il aurait perpétrés, selon elle, dans l'intention de dépouiller son oncle. Cet homme aurait été arrêté, mais Amnesty International ignore la nature des charges retenues contre lui, le cas échéant. La condamnation de Samar Saad Abdullah a été confirmée en appel et la jeune femme risque d'être exécutée très prochainement.

Dans le cadre d'un autre procès, Wassan Talib et Zeynab Fadhil ont été condamnées à mort par la Cour pénale centrale irakienne le 31 août 2006, pour le meurtre, en 2005, de plusieurs membres des forces de sécurité irakiennes à Hay al Furat, un quartier de Bagdad. Ces deux femmes nient leur implication dans ces homicides, et Zeynab Fadhil aurait affirmé qu'elle se trouvait à l'étranger au moment où ils ont été perpétrés.

Liqa Qamar a été condamnée à la peine capitale le 6 février 2006 par la Cour pénale centrale irakienne, pour un kidnapping qui aurait eu lieu en 2005. Il semblerait que son époux ait été arrêté et accusé du même crime. Aucune information supplémentaire n'est parvenue à la connaissance d'Amnesty International.

Ces quatre femmes sont détenues dans la prison de Kadhimiya, un quartier de la capitale. Deux d'entre elles sont emprisonnées avec un enfant en bas âge : Zeynab Fadhil avec sa fillette de trois ans, et Liqa Qamar avec sa fille âgée d'un an, qui est née en prison.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le gouvernement intérimaire d'Irak a rétabli la peine de mort en août 2004 pour certaines infractions, qui comprennent les atteintes à la sécurité intérieure du pays, le meurtre prémédité, le trafic de stupéfiants et (dans certaines circonstances) le kidnapping. Les trois premières exécutions ont eu lieu le 1^{er} septembre 2005, et au moins 65 hommes et femmes ont été exécutés en 2006. Selon les informations recueillies, 27 condamnés ont été exécutés par pendaison à Bagdad le 6 septembre, et 11 autres ont subi le même sort le 21 septembre dans la ville d'Arbil. Parmi les personnes exécutées en 2006 figurait l'ancien président Saddam Hussein. À la connaissance d'Amnesty International, au moins deux personnes ont été exécutées depuis le début de l'année : Barzan Ibrahim al Tikriti, demi-frère de Saddam Hussein, et Awad Hamad al Bandar al Sadun, ancien président du tribunal révolutionnaire. Ces deux hommes ont été exécutés par pendaison le 15 janvier. Ils avaient été condamnés à mort par le tribunal pénal suprême d'Irak, pour leur responsabilité dans la mort de 148 habitants du village d'Al Dujail, où l'ancien président Saddam Hussein avait été victime d'une tentative d'assassinat en 1982.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

- exhortez les autorités à ne pas appliquer les condamnations à mort prononcées contre Samar Saad Abdullah, Wassan Talib, Zeynab Fadhil et Liqa Qamar ;

- dites-vous inquiet à l'idée que Samar Saad Abdullah risque d'être exécutée très prochainement ;
- demandez à connaître la nature précise des charges retenues contre chacune de ces femmes ;
- engagez les autorités à commuer toutes les condamnations à mort prononcées depuis août 2004, ainsi qu'à prendre des mesures en vue d'abolir définitivement la peine capitale.

APPELS À : En plus des appels que vous enverrez directement aux autorités mentionnées ci-après, nous vous invitons à les adresser également à l'ambassade d'Irak ou aux représentants diplomatiques de cet État dans votre pays, en demandant qu'ils soient transmis aux personnes suivantes :

Président de la République :

Jalal Talabani

Formule d'appel : *Your Excellency, / Monsieur le Président de la République,*

Premier Ministre :

Nuri Kamil al-Maliki

Courriers électroniques : iraqigov@yahoo.com

Formule d'appel : *Your Excellency, / Monsieur le Premier ministre,*

Ministre de la Justice :

Hashim al-Shibli

Courriers électroniques : minister@iraqi-justice.org

deputy@iraqi-justice.org

Formule d'appel : *Your Excellency, / Monsieur le Ministre,*

Ministre des Affaires étrangères :

Hoshyar Zebari

Courriers électroniques : press@iraqmofa.net

Formule d'appel : *Your Excellency, / Monsieur le Ministre,*

COPIESaux représentants diplomatiques de l'Irak dans votre pays. Veuillez leur demander de faire parvenir une copie de vos appels à la ministre des Droits de l'Homme, Wajdan Mikhail.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 23 MARS 2007, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*